

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 Juillet 1874.

DÉCLARATION

Prononcée, au nom du Gouvernement, par M. le général de Cissey, ministre de la guerre, vice-président du Conseil, dans la séance de l'Assemblée nationale du jeudi 23 juillet 1874.

Messieurs,

L'honorable M. Casimir Périer a exprimé le vœu que le Gouvernement n'intervint pas dans ce débat. Le Gouvernement ne croit pas avoir le droit d'obtempérer à ce désir.

Ce n'est pas d'ailleurs en invoquant des souvenirs que nous ne répudions pas, en citant des paroles que nous ne désavouons pas, qu'il nous fera reculer devant l'accomplissement de ce que nous savons être notre devoir. Il n'en a pas eu la pensée, et voici, Messieurs, ce que je viens dire à l'Assemblée : le Gouvernement ne croit pas possible de garder le silence dans le grave débat que soulève la proposition de l'honorable M. Casimir Périer.

Lorsque M. Casimir Périer et les autres honorables signataires de la proposition soumise en ce moment à vos délibérations, vous ont demandé de fixer les bases que la Commission constitutionnelle devrait adopter pour ses travaux, ils ont pensé que le vote qu'ils réclamaient de vous dissiperait les inquiétudes du pays et mettrait fin aux incertitudes qui pèsent sur son avenir. Leur but serait-il atteint si vous le suiviez dans la voie où ils vous demandent de vous engager ? Leurs intentions, auxquelles nous rendons d'ailleurs toute justice, seraient-elles rem-

plies ? Voilà la question qu'il faut examiner.

Or, dans le projet de loi sur lequel vous délibérez, il y a tout d'abord une disposition dont le vote n'apporterait évidemment aucune sécurité nouvelle au pays, aucun surcroît de force au Gouvernement incommutable que vous avez fondé : c'est celle qui se borne à rappeler la loi du 20 novembre, par laquelle vous avez, pendant sept ans, confié le Pouvoir exécutif à M. le Maréchal de Mac-Mahon. Il n'y aurait rien de plus inutile que ce rappel adressé à la Commission des lois constitutionnelles, d'une loi qui doit désormais rester en dehors de vos débats.

D'un autre côté, il est impossible d'admettre qu'en posant le principe qu'il y aura deux Chambres, la résolution soumise à l'Assemblée ait pour résultat de dissiper des inquiétudes. Car déjà, par la loi du 13 mars 1873, sur les instances pressantes du Gouvernement de l'honorable M. Thiers, l'Assemblée a décidé que le Pouvoir législatif serait divisé entre deux Chambres. Une nouvelle consécration du principe, sous la même forme abstraite, n'aurait aucun effet utile.

Ce qu'il faut au pays, ce n'est pas la simple proclamation du principe des deux Chambres, mais une loi d'organisation qui lui donne l'assurance certaine qu'après la séparation de l'Assemblée, il y aura une seconde Chambre, partageant avec la Chambre des représentants les attributions législatives.

Il ne faut pas se le dissimuler, le vote de la proposition de M. Casimir Périer n'aurait qu'une conséquence. Quelles que soient les intentions de ses honorables auteurs, elle serait considérée comme n'ayant d'autre but que de proclamer la République gouvernement définitif de la France. C'est là, on ne peut le nier, l'interprétation qu'elle ne manquerait pas de recevoir ; celle qu'elle a déjà reçue avant d'être soumise aux discussions de l'Assemblée. Tel est le sens que lui attribuent tous les partis, ceux qui la combattent et ceux qui l'approuvent.

Or, le Gouvernement ne pense pas que

le véritable remède aux inquiétudes du pays soit dans la proclamation théorique et doctrinale de la République comme gouvernement définitif de la France. Un tel acte serait une satisfaction pour un parti, il n'amènerait pas l'apaisement des partis et ne mettrait fin ni à leurs espérances, ni à leurs compétitions.

Ce n'est point ainsi, croyons-nous, que se dissiperait les appréhensions, d'autant moins que parmi ceux qui accueillirent avec le plus de faveur cette proposition, beaucoup, l'honorable M. Casimir Périer le reconnaît lui-même, n'accepteraient aucune des conditions d'organisation auxquelles il adhère, et sans lesquelles il n'y aurait pour le pays ni ordre ni sécurité.

Du reste, ce n'est pas en votant sur des formules que l'on fera cesser les inquiétudes et le désaccord des esprits, qu'on triomphera des difficultés du moment. A nos yeux, le bien du pays demande autre chose. Ce qu'il réclame, c'est pour le temps dont l'Assemblée a fixé la durée par la loi du 20 novembre une organisation de pouvoirs offrant des garanties de force et de stabilité.

Cette organisation, le Gouvernement en a fait connaître les traits principaux à votre Commission des lois constitutionnelles. Nous ne croyons pas qu'il convienne de changer le titre du Pouvoir que vous avez confié à M. le Maréchal de Mac-Mahon. Limité dans sa durée et procédant de la souveraineté nationale à laquelle il doit être rendu intact, ce pouvoir est la chose de tous, et c'est à ce titre qu'il s'impose à tous les partis. Nous pensons, comme l'honorable M. Casimir Périer, que la division du Pouvoir législatif est nécessaire. Seulement ce que nous attendons de vous ce n'est pas une déclaration de principes qui ne nous donnerait rien ; nous vous demandons une loi déterminant toutes les conditions d'organisation et d'attributions de la seconde Chambre.

Cette loi, votre Commission l'a chérie en ce moment. Quand vous l'aurez votée, vous aurez fait faire un grand pas à l'organisation politique du pays ; jusque là il n'y

aurait, croyons-nous, que peu d'utilité à inscrire une fois de plus le principe dans une résolution à laquelle aucune sanction ne serait attachée.

Nous vous demandons de plus, et c'est un point de grande importance sur lequel se fait la proposition de M. Casimir Périer, nous vous demandons, pour le Président de la République, le droit de dissolution de la Chambre des députés. Nous ne le demandons pas pour accroître sa prérogative personnelle, mais parce que dans toute organisation politique bien réglée, lorsqu'un désaccord survient entre le chef de l'Etat et les représentants élus de la nation, il importe que le pays en puisse être juge.

Si vous admettez ce droit de dissolution, vous aurez à en régler l'exercice, et vous le ferez en statuant sur les propositions de votre Commission des lois constitutionnelles.

Vous aurez enfin à apporter à la loi électorale politique dont vous jugerez sans doute, comme nous, que le suffrage universel doit rester la base des réformes qui doivent le mieux garantir la moralité et la sincérité de l'élection.

Lorsque, par des lois complètes et se suffisant à elles-mêmes, vous aurez réglé tous ces points, vous aurez donné au pays la seule organisation que la situation nous paraisse comporter, celle dont il a un véritable et pressant besoin.

Vous n'aurez point cherché à imprimer au Gouvernement ce caractère définitif dont la proposition de M. Casimir Périer ne lui donnerait, du reste, que l'apparence, mais vous l'aurez placé, pour sa durée septennale, dans les conditions d'un Gouvernement établi, qui peut défendre contre toute attaque son principe et son autorité, et qui, mis à l'abri des contestations journalières, peut administrer avec équité, impartialité et modération.

Voilà ce que la France attend de vous. A ce prix, les grands intérêts du travail seront satisfaits et nos relations avec l'étranger assurées. Organisons d'abord pour sept ans ; plus tard le pays, resté maître de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ORGANISTE.

Jadis, dans un temps que les auteurs de résumés se complaisaient à flétrir du nom de grossier, vivait un pauvre écrivain public, nommé Bellot.

Ce pauvre homme, d'abord maître de quartier au collège Montaigu, avait fait et fait faire d'excellentes études ; mais l'amour de l'indépendance le saisit ; à trente ans il jeta le froc et la férule aux orties, et vint dans une mince échoppe s'installer marchand d'éloquence à prix fixe. Malgré le grand nombre de clients, ses bénéfices étaient minces, vu la concurrence, et Bellot, qui s'était marié, qui avait une femme et une fille fort jolie, trouvait à peine de quoi faire subsister sa famille.

Cependant les attraits d'Angélique (c'était

le nom de baptême de mademoiselle Bellot) lui attiraient de toutes parts des hommages. Ses quinze ans, sa candeur, et l'innocence empreinte sur son front virginal, embellissaient la bure grossière, et donnaient à sa simple cornette un appas séduisant qui charmait tous les cœurs.

Des fils de gros marchands de draps, d'honnêtes plumassiers, d'opulents bonnetiers, avaient souvent mis à ses pieds leurs vœux, leurs draps, leurs plumes, leurs bonnets et leurs sentiments. Mais le cœur d'une jeune fille ne sait pas peser l'or et l'argent ; une fois qu'il a parlé, il se ferme à toutes les illusions de la gloire et de la fortune. Cette voix éloquente concentre tous les desirs, toutes les joies, toutes les félicités sur une seule personne ; le cœur de mademoiselle Angélique avait parlé, et c'était pour M. Sébastien, l'organiste de la paroisse, jeune homme de bonne mine et d'un certain mérite.

Sûr d'être aimé de la belle Angélique, Sébastien se présenta un jour chez M. Bellot.

Monsieur, lui dit-il, j'aime votre fille (le mot adorer n'était pas alors inventé), je suis organiste, ma place me rapporte 600 fr. (un tymbalier de théâtre a plus aujourd'hui) ; je montre, outre cela, la musique à plusieurs enfants de nos marguilliers ; je viens vous demander mademoiselle votre fille en mariage. Elle fera un bon ménage, moi j'ai de l'ordre et de la conduite, et nous ne pouvons manquer d'être heureux. En vous suppliant de m'accorder sa main, je conserve donc l'espoir de l'obtenir.

Vous me faites beaucoup d'honneur, Monsieur, répondit le père Bellot ; un homme de votre talent mériterait une réponse favorable ; mais j'ai entendu dire à feu ma mère que lorsqu'un homme apporte à dîner, il faut que la femme apporte à souper. Je n'ai que ma plume pour vivre, mon état ne va point, je ne puis donner de dot à ma fille ; en l'épousant, vous courriez donc grand risque de vous coucher à jeun, et c'est ce que je ne veux point. Attendez donc, si vous pouvez, le diable ne restera sans doute pas toujours à ma porte ; aussi-

tôt que j'aurai amassé une dot de cent écus à mon Angélique, elle est à vous ; sans cela, nescio vos.

A peine ce terrible mot nescio vos fut-il prononcé, que les deux jeunes gens se mirent à fondre en larmes. Mais le père Bellot fut inexorable, et, détachant sa plume de son oreille, il acheva de rédiger une pétition.

Sébastien s'éloigna le cœur gros de soupçons. Mais l'amour rend inventif, et un stratagème qui lui vint tout-à-coup dans la tête ne contribua pas peu à lui rendre sa bonne humeur accoutumée.

Il savait que les lettres d'amour étaient les plus chèrement payées. Il feignit donc de ne plus penser à Angélique, et prit tout d'un coup l'allure et les prétentions d'un petit Joconde. Chaque matin il allait trouver le père Bellot, et lui faisait écrire cinq ou six lettres de déclaration d'amour. C'était à Jeannelon, la gouvernante du notaire ; c'était à Lolotte, la nièce du médecin ; c'était à Madelon, la cousine du procureur ; c'était à Toinette, la fille du suisse ; que sais-je ? toutes les beautés du quartier furent apos-

lui-même et éclairé par les événements, prononcera sur sa destinée.

» En résumé, si nous sommes d'avis d'écarter la proposition de M. Casimir Périer, qui ne contient que des déclarations doctrinaires, nous vous demandons de lui substituer des lois dont l'effet sera de donner au Gouvernement une organisation efficace; nous demandons ce que nous n'avons cessé de demander, c'est-à-dire une seconde Chambre, le droit de dissolution et le vote de la loi électorale. L'Assemblée voudra bien d'ailleurs se rappeler que la Commission a déjà déposé ou préparé le dépôt de ces divers projets, sur lesquels plusieurs amendements ont été présentés. »

Chronique générale.

L'Assemblée a rejeté la proposition de M. Casimir Périer par 374 voix contre 333. M. de Maleville a déposé ensuite une proposition de dissolution.

Paris, 24 juillet.

L'Assemblée a rejeté l'urgence sur la proposition de dissolution par 369 voix contre 340.

La proposition Périer a été votée par tous les groupes de la gauche, sauf MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Peyrat et Quinet, qui se sont abstenus.

La proposition de dissolution a été votée par les groupes de la gauche et les bonapartistes; quelques membres du centre gauche se sont abstenus, déclarant qu'ils voteront la dissolution si tous les autres projets constitutionnels sont repoussés.

On croit que la proposition d'ajournement des lois constitutionnelles sera de nouveau présentée à la séance d'aujourd'hui.

On lit dans la correspondance de Paris du *Standard* :

« La nomination de M. de Chabaud-Latour est seulement temporaire. Son âge et ses infirmités ne lui permettront pas d'occuper un poste aussi chargé de travail que l'est le ministère de l'intérieur. Avant quinze jours, il sera remplacé par le duc d'Audifréty-Pasquier. »

Le désarroi est tel dans la politique qu'on prête sérieusement à M. Mettelal la pensée d'une proposition qu'il déposerait prochainement, et par laquelle la Chambre déclarerait ne vouloir se séparer qu'en 1880. Le projet ajoute que désormais la Chambre ne siégerait que quatre mois par an et que ses membres ne recevraient pas d'indemnité en dehors de ces quatre mois.

On a essayé de nier les sympathies bonapartistes de M. de Fourtou. Voici un fait qui prouvera que M. l'ex-ministre de l'intérieur, au lieu de s'opposer à la propagande impérialiste, s'opposait, au contraire, à ceux qui

trophées en style différent.

On se doute bien que ces lettres n'arrivaient jamais à leur adresse; elles allaient toutes se reposer dans le sein d'Angélique, qui les lisait en riant, et qui applaudissait tout bas à l'éloquence paternelle. Le père Bellot, dupe de cette ruse, commençait à regarder Sébastien comme un homme très-dangereux, et, en se félicitant de lui avoir refusé sa fille, il s'acquittait en murmurant des devoirs que sa profession lui imposait.

Enfin, quand Sébastien crut avoir assez fait de fois verbaliser ses amours, quand il se fut bien persuadé que les cent écus devaient avoir été mis de côté, il se présenta avec Angélique chez M. Bellot, qui pensa tomber de son haut en voyant ce fier Sardanapale tenir la main de sa colombe.

Un *vade retrò* s'échappa de sa bouche; mais le couple amoureux tomba à ses pieds et le supplia de l'unir.

— Tu veux donc être malheureuse à jamais, ô fille rebelle! s'écria le vieux maître de Montaigu; eh bien! pour te dessiller les yeux, je vais transgresser un moment les

voulaient la combattre. Les brochures bonapartistes, *Fourtou regnante*, circulaient librement. C'est aux brochures qui les réfutaient que la commission du colportage refusait l'estampille. Le fait s'est passé à Laval; nous l'empruntons à *l'Indépendant de l'Ouest* :

« Il n'entre pas dans nos habitudes d'attaquer les grandeurs déchuës parce qu'elles ne reçoivent pas de nous de serviles adulations quand elles sont au pouvoir.

» Néanmoins, un fait récent qui ne parvient qu'à l'instant à notre connaissance nous paraît devoir être signalé, comme portant en lui-même sa signification.

» Tous savent dans notre ville qu'une brochure bonapartiste, éditée à Paris, a été répandue dans le département par une propagande des plus actives.

» Elle était distribuée en tous lieux, jetée à profusion sur les voies publiques les jours de foires et marchés.

» Une réponse calme et digne, sans injektive d'aucune sorte, y avait été faite. Livrée à la publicité depuis plusieurs semaines, elle n'avait été l'objet d'aucune observation même officieuse de la part du parquet ou de l'administration.

» L'imprimeur crut avantageux d'en faire une nouvelle édition pour laquelle il demanda l'apostille du colportage. Après un assez long délai, M. le ministre de l'intérieur de Fourtou, à la date du 15 juillet, répondait par un refus péremptoire.

» Il n'en eût pas agi autrement, s'il eût pris les ordres de l'ex-vice-empereur, M. Rouher. »

Les électeurs du département du Calvados sont convoqués pour le dimanche 16 août prochain, à l'effet d'élire un député à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Paris, décédé.

LA CHAMBRE.

On ne saurait dire à quel point cette discussion du budget de 1875 est jusqu'à présent dépourvue d'intérêt.

Les amendements défilent tristement à la suite les uns des autres, sans éveiller l'attention de l'Assemblée. Elle les repousse machinalement, bien convaincue qu'il n'y a rien à faire, et que tout surcroît de dépenses doit être impitoyablement écarté.

Quelques minutes ont suffi pour enterrer ce qui restait du budget de l'intérieur, et c'est à peine si quelques observations insignifiantes se sont produites. Après quoi on est passé au budget de l'Algérie.

Ici, un député d'Oran, M. Alexis Lambert, a protesté contre un crédit de 75,000 francs destiné à deux orphelinats qui ont été fondés en Algérie à la suite de la famine et du typhus de 1867-1868. M. Alexis Lambert ne veut pas qu'on subventionne un *village arabe* uniquement composé de chrétiens. Il jure que ces chrétiens arabes seront un jour passés au fil de l'épée par les musulmans.

lois de mon état.

Il dit, et sautant sur sa table de sapin, il arrache d'un tiroir une liasse énorme de lettres.

— Tiens, lis, dit-il à Angélique, connais le nom de tes rivales, et surtout ne va pas l'excuser sur la faiblesse de ses passions; c'était du style à trente sous que je lui donnais...

Angélique sourit à ces deux mots, et tirant de son corset un petit cahier de papier, orné de faveurs :

— Vous ne m'apprenez rien de nouveau, mon cher père, dit-elle; si vous avez les minutes, j'avais les déclarations originales, elle sont toutes parvenues à leur adresse.

Le père Bellot s'aperçut alors de la généreuse supercherie de Sébastien, et il ordonna la prompte célébration des noces. La pompe fut grande, car serpents, sonneurs, suisses et bedeaux y contribuèrent, et on termina le tout par un festin où le maître du quartier de Montaigu parla comme un livre. Rien ne manqua à la fête, pas même l'épithalame.

A. de B.

Or, voici l'origine de ce village. Quand la famine et le typhus eurent décimé la population musulmane, la charité française, provoquée et dirigée par M^{re} Lavigerie, archevêque d'Alger, recueillit environ 2,000 orphelins, filles et garçons, qui étaient sans abri et sans pain. 800 moururent; mais il en survécut 1,200 que l'on partagea, suivant le sexe, en deux orphelinats, administrés par des religieux.

Filles et garçons grandirent, et, quand ils eurent atteint l'âge de seize ans, on leur demanda s'ils voulaient rester dans leur asile ou retourner sous la tente. Il y en eut encore 200 qui votèrent pour la tente; mais un millier se prononcèrent pour l'asile et voulurent être baptisés.

Après le baptême, vint le mariage. Quarante ménages se formèrent, en réalité une commune, un village, pour lequel la charité, continuant son œuvre, acheta 4,000 arpents de terre, dans la vallée du Chélif, où les quarante ménages furent installés.

Dès le début, le gouvernement et l'Assemblée s'associèrent aux efforts individuels et votèrent des fonds. Le secours demandé pour 1875 est de 75,000 fr., et c'est précisément ce crédit qui fait pousser les hauts cris à M. Alexis Lambert, député d'Oran.

L'amendement de M. Alexis Lambert serait repoussé, et le crédit serait certainement voté sans autre forme de procès, si l'honorable M. Peltreue-Villeneuve, rapporteur du budget de l'Algérie, n'avait la malheureuse idée de prendre la parole pour justifier les résolutions de la commission du budget.

M. Peltreue-Villeneuve a dit éloquentement d'excellentes choses, il montre et démontre le bienfait de cette fondation où triomphe la religion chrétienne, il établit que les petits Arabes qui ont demandé le baptême ont agi dans la plénitude de leur liberté, il prouve que l'humanité est seule intéressée dans la question; enfin, il obtient et mérite les applaudissements des trois quarts de l'Assemblée. Mais peu importe: quelques doutes se sont fait jour.

Un député de l'Algérie, M. Warnier, plus modéré que son collègue Lambert, rend justice aux efforts des prêtres qui ont créé les orphelinats et institué le village; mais il insiste en même temps que cette petite colonie d'Arabes chrétiens est fort exposée, et qu'à la première révolte ceux qui la composent paieraient infailliblement de leur tête leur récente conversion. Au lieu de les réunir et de les désigner en les réunissant à la vengeance musulmane, il aurait fallu les disséminer dans les communes chrétiennes, sous la protection directe et prochaine de nos nationaux et de nos soldats.

D'ailleurs, il y a un autre point à examiner. La commission du budget a-t-elle consulté le général Chanzy, seul responsable de la sécurité de notre colonie algérienne?

Cette question, posée par M. Warnier, et renouvelée par le comte d'Harcourt, produit une certaine impression sur l'Assemblée. A-t-on consulté Chanzy?

Le rapporteur est obligé d'avouer que l'on a adressé un rapport au général, mais que le général n'y a pas encore répondu.

Dans ces conditions, un nouvel examen devient indispensable, et beaucoup de membres sont d'avis que le chapitre soit renvoyé à la commission. Celle-ci consent, de peur d'être battue, et voilà comment un chapitre qui passait comme une lettre à la poste si M. Peltreue-Villeneuve n'eût point parlé, doit maintenant courir les chances d'une seconde épreuve. La parole de M. Peltreue n'a été que d'argent. Son silence eût été d'or.

Cet épisode est à peu près le seul qui mérite d'être mentionné dans cette monotone séance. Sur l'administration centrale du ministère des finances, M. Wilson a présenté quelques observations qui ont passé inaperçues. Le budget de la marine a été ajourné, et on est entré de plein pied dans celui de l'instruction publique. L'honorable M. Bouisson, qui n'oublie jamais sa ville natale, a réclamé une allocation supplémentaire pour la Faculté de médecine de Montpellier.

Mais M. Bouisson a rencontré un autre médecin sur son passage, et les deux praticiens se sont renvoyés des épigrammes. Sur ce terrain du moins, M. Testelin peut rivaliser avec M. Bouisson. Il s'est livré à une petite statistique de la médecine. Les médecins manquent. Pour suffire aux malades, il

faudrait que le moindre docteur fit quarante-cinq visites par jour. C'est pourquoi il faut refuser à la Faculté de Montpellier ce qu'elle demande et créer une faculté à Lille, où habite M. Testelin. La commission du budget a accordé quelques sous pour Montpellier.

La grande question du traitement et de la pension des instituteurs primaires a été ajournée. Une commission spéciale chargée l'année dernière de l'examiner est prête aujourd'hui à déposer son rapport; mais auparavant elle tient à s'entendre avec la commission du budget. Cela mérite qu'on y regarde.

M. Cézanne a demandé 50,000 fr. pour poser la première pierre d'un observatoire d'astronomie physique dans les environs de Paris, et à cette occasion il a expliqué très-clairement les admirables découvertes de M. Janssens.

L'Assemblée s'y est vivement intéressée; mais l'argent fait défaut. D'ailleurs le projet n'est pas suffisamment étudié; on n'a pas même de devis. M. de Cumont a promis d'en référer à l'Académie des sciences, et ensuite, s'il y a lieu, à la commission du budget. C'est encore un ajournement; mais personne ne se plaindra de tout ce que M. Cézanne a fait voir dans le télescope de M. Janssens.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce à la date du 21 que 8 agents de la police de Berlin ont été envoyés à Kussingen, sur la demande du ministre de l'intérieur, pour protéger le chancelier de l'empire.

L'organe de M. de Bismark a l'intention d'ajouter ce qui suit :

« Le Pape est en état de mettre hors la loi qui que ce soit en Allemagne et de trouver pour exécuter ses sentences des gens qui changent en une balle de plomb la pierre dont il nous a menacés. Cette situation est intolérable et doit avoir un terme. Le seul écrit que l'on ait trouvé sur Kullmann est une pièce de vers dans laquelle sont décrites les souffrances du Pape. »

Il importe de constater que tous les renseignements envoyés des localités habitées par Kullmann ont prouvé qu'il était dépourvu de tout sentiment et de toute habitude de religion; ce n'est donc pas le fanatisme qui l'a guidé. Mais tous les moyens sont bons à M. de Bismark pour arriver à son but, c'est-à-dire la destruction du catholicisme.

ESPAGNE.

Madrid, 22 juillet.

Le ministre de la guerre a ordonné au général de la Catalogne de lever sur tous les carlistes une contribution extraordinaire suffisante pour indemniser les familles des victimes, en lui recommandant d'agir toujours ainsi si de pareils faits se reproduisaient.

La *Gazette* publie un décret chargeant le maréchal de camp Mollo de faire une enquête sur les événements de Cuenca et ordonnant la saisie des biens des carlistes pour indemniser les familles des victimes.

Le général Lopez Dominguez est nommé général en chef de l'armée de Catalogne.

M. Camacho a décidé qu'une surtaxe extraordinaire de 50 0/0 serait exigée, dans un mois, des navires venant de l'Europe et de l'Afrique; dans trois mois, des bâtiments des colonies espagnoles; dans cinq à huit mois, des bâtiments venant d'autres endroits.

Les navires de toutes provenances arrivant avant ces dates seront exempts de la surcharge.

Madrid, 23 juillet.

Le maréchal Serrano est à Madrid. Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui.

Santander, 23 juillet.

Les carlistes, munis de canons, occupent les défilés des provinces de Biscaye et d'Alava. Ils menacent Miranda.

Le 3^e corps a été renforcé d'une brigade. La garnison de Bilbao a fait une sortie heureuse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Séance du jeudi 23 juillet. — Scrutin sur la motion Périer, relative aux pouvoirs publiés :
Sauf M. Max Richard qui a voté pour l'adoption, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre l'urgence de la proposition de Maleville relative à la dissolution de l'Assemblée.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

CHEMIN DE FER d'intérêt local de Poitiers à Saumur.

Projet de Gare à Saumur.

Enquête.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, Vu le décret en date du 1^{er} mars 1872, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur, et en a réglé les conditions d'exécution et d'exploitation, pour la partie comprise entre Saumur et la limite du département de la Vienne ;

Vu le cahier des charges y annexé ; Vu la loi du 12 juillet 1865 ; Vu les propositions qui nous ont été adressées tant par la Compagnie concessionnaire que par les chefs des services intéressés, pour la construction de la partie comprise entre le clos Bonnet et la gare à établir à Saumur ;

Vu l'ordonnance royale du 18 février 1834, titre II ; les circulaires ministérielles des 25 mars 1854 et 9 août 1859 ;

Arrêtons :
Art. 1^{er}. — Les plans et autres pièces indiquant la direction et l'emplacement de la gare à établir à Saumur, sur le chemin de fer d'intérêt local de cette ville à Poitiers, seront déposés pendant huit jours, à la Mairie de cette commune, à partir du lundi 27 juillet courant.

Art. 2. — Avis sera donné immédiatement aux parties intéressées de prendre communication des pièces sus-visées.

Cet avis sera publié à son de trompe ou de caisse dans la commune et affiché tant à la principale porte de l'église du lieu, qu'à celle de la maison commune ; il sera en outre inséré dans les journaux de la localité.

Pendant ce délai, M. le maire consignera, sur un registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et y annexera celles qui lui seront transmises par écrit.

Art. 3. — Le Conseil municipal et la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur sont appelés à délibérer sur les projets présentés.

Art. 4. — A l'expiration du délai prescrit, une commission se réunira à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur, le 8 août prochain, à une heure précise de l'après-midi, pour donner son avis, tant sur les plans présentés que sur les observations qu'ils auront suggérées. Ses opérations devront être terminées dans un délai de huit jours.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. BRUAS, membre du Conseil général ; BURY, conseiller municipal, faisant fonctions de Maire de Saumur ; LAMBERT-LESAGE, président du tribunal de commerce ; GIRARD, conseiller d'arrondissement ; THOREAU, négociant.

M. TANTIN, ingénieur de la Compagnie, assistera, avec voix consultative, aux séances de la commission.

Cette commission sera présidée par M. le Sous-Préfet.

Angers, le 21 juillet 1874.

Le préfet de Maine-et-Loire,

J. MERLET.

Demain dimanche, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Sans-Façon, marche.
2. Tranche-Fer, pas redoublé.
3. Fantaisie sur les Dragons de Villars.
4. Follette, polka-mazurka.
5. Miroir aux Belles, quadrille.

Après l'exécution de ces divers morceaux, il y aura retraite aux flambeaux.

Des chaises seront réservées aux membres honoraires de la musique municipale.

L'Union bretonne, de Nantes, publie la note suivante, qui n'est pas sans mériter quelque attention :

Le cirque anglo-américain qui a quitté Nantes si brusquement lundi soir après la seconde représentation, parcourt dans tous les sens le bocage angevin ; il était mercredi à Beaupreau, à Chemillé. Il semble, à le suivre, que sa grande préoccupation soit de parcourir beaucoup de pays. La question des recettes n'a pas l'air d'être au premier plan du programme de ses incessantes locomotions. Ainsi, la foule abondait à ce cirque pendant les 48 heures qu'il a passées à Nantes ; il pouvait encore faire de magnifiques recettes, d'autant que nos théâtres sont fermés. Il a préféré aller jeter ses tentes au milieu de petites villes de 1,000 à 1,200 habitants, alors que toutes les populations des campagnes sont en pleine récolte et étroitement attachées à leurs champs.

Un des fournisseurs de ce cirque nous disait, hier, à Beaupreau : « Il faut que les directeurs de ce manège aient bien de l'argent à dépenser, pour faire tant de frais et si peu de recettes ! Ont-ils fait ici 500 francs ? c'est beaucoup ; et chaque jour ils ont plus de 2,900 fr. de déboursé, en mettant en ligne de compte les appointements de leur nombreux personnel, la vie de leurs 80 chevaux, les pertes qu'ils font incessamment par ces bêtes surmenées, et l'entretien de leur magnifique matériel, qui est installé avec beaucoup d'art et beaucoup de luxe. On dirait qu'ils ont intérêt à pénétrer partout et à s'arrêter dans les moindres villages, dans les pays les moins habités. N'allez pas croire qu'ils regardent beaucoup à l'argent, qu'ils soient bien économes de leurs deniers. Je leur ai vendu du foin en bottes ; c'est à peine s'ils les comptent ; ils ne les font jamais peser, et, si quelques-unes de ces bottes sont à moitié pleines et qu'on le leur fait consciencieusement observer, ils vous disent avec un désintéressement incroyable : « C'est bien ! c'est bien ! » Ils signent votre fourniture et payent immédiatement, sans débattre jamais le prix. C'est bien singulier ; nous n'avions jamais vu cela. D'ordinaire, les cirques payent peu et souvent même ne payent pas du tout. »

Quand ce cirque arrive dans une petite ville, les hommes de peine dressent les tentes, pendant que les écuyers se répandent un peu partout. Quelques-uns, nous assure-t-on, prennent des notes. Les musiciens sont tous Allemands ; les artistes sont Anglais ou Américains, et, chose assez singulière, il n'y a pas de Français parmi eux, nous a-t-on dit.

Ce cirque qui, depuis longtemps, visite la France, l'aura bientôt parcourue tout entière, en tous sens ; car il passe et repasse ; c'est ainsi que nous l'avons vu plusieurs fois à Nantes, comme grande ville d'intersection de ses itinéraires.

Variétés.

LE THÉÂTRE DE L'AMBIGU.

L'Ambigu est peut-être le théâtre de Paris qui a usé le plus de directeurs depuis sa fondation, en 1769, par Nicolas-Michel Aubin, acteur et auteur de la Comédie-Italienne, jusqu'à son acquisition récente par MM. Fischer et Beaugé, les directeurs actuels.

Dans l'origine, le théâtre de l'Ambigu n'était pas situé tout à fait au même endroit qu'il est aujourd'hui. C'est à la suite de sa destruction par un incendie, le 14 juillet 1827, que l'autorité désigna comme emplacement de la nouvelle salle les terrains faisant l'angle de la rue de Bondy et du boulevard Saint-Martin.

L'ancien Ambigu avait eu ses heures de triomphe. Son plus grand succès était *M^{me} Angot au sérail de Constantinople*, pièce

jouée en 1798, et dont trois cents représentations n'avaient pas lassé la curiosité des Parisiens. Puis étaient venus toute une série de mélodrames applaudis, au nombre desquels il faut citer : *L'Auberge des Adrets*, *le Fils banni*, *Calas*, *Lisbeth ou la Fille du Laboureur*.

L'Auberge des Adrets, jouée le 2 juillet 1823, avait pour principal interprète Frédéric Lemaître.

Mal reçue d'abord, et sifflée à outrance, la pièce se releva, le lendemain, par un trait de hardiesse inouïe de l'acteur.

Aux répétitions, il avait déclaré plusieurs fois que le rôle de Robert Macaire était absolument impossible, et que le public ne l'accepterait jamais tel que les auteurs l'avaient conçu. L'événement justifia cette prophétie.

Frédéric, désolé, cherchait, le lendemain, en se promenant sur le boulevard, un moyen de relever la pièce de sa chute, lorsqu'il aperçoit un personnage étrange, arrêté devant la boutique d'un marchand de galette.

Il regarde cet individu, couvert des pieds à la tête de vêtements indescriptibles. Jadis, on le devine, ces vêtements ont eu un certain cachet d'élégance. Mais ils tombent en lambeaux. La misère et la débauche y attachent leurs souillures, sans que celui qui en est affublé semble rien perdre de son air audacieux et de la bonne opinion qu'il a de lui-même.

Campé fièrement sur des bottes éculées et percées à jour, un feutre crasseux et déformé sur l'oreille, il rompt du bout des doigts un morceau de galette d'un sou, le porte à ses lèvres avec les délicates allures d'un petit maître et le mange en vrai gastronome.

Sa collation faite, il tire de la poche de son habit une loque pendante, s'en essuie minutieusement les mains, époussette son costume immonde, puis continue sa promenade sur le boulevard.

— C'est là mon personnage, dit Frédéric, je le tiens !

Effectivement, il venait de découvrir, en chair et en os, le type qu'il avait vaguement conçu, lors des répétitions de *L'Auberge*. Robert Macaire était trouvé.

Le soir même, au théâtre, le comédien se montre avec un habit, un feutre et des bottes absolument pareils aux bottes, à l'habit et au feutre de l'homme du boulevard. Il imite les manières de ce fashionable en haillons, son calme grotesque, sa dignité sinistre ; il décide son camarade Serres à une métamorphose analogue pour le rôle de Bertrand, et la pièce obtient un succès à tout rompre.

La nouvelle salle ne compte pas moins de succès que l'ancienne. De 1830 à 1860, elle a vu défiler la plupart des drames de Bouchardy, d'Anicet Bourgeois, de Dennery, etc., etc. Ce n'est que dans ces dernières années que le public a commencé à oublier le chemin de l'Ambigu. La direction de M. Billion, entre autres, a été pour beaucoup dans la décadence de ce théâtre.

Pauvre M. Billion : il avait fini par devenir la tête de turc de toute la presse. Ses principes, essentiellement économiques, et ses mots à la Calino faisaient les frais de nombre de racontars, dans lesquels naturellement il jouait toujours le rôle ridicule.

Que de vieux mots, que de vieilles anecdotes on a mis sur son compte, mots et anecdotes empruntés pour la plupart au dossier d'un ancien directeur de l'Ambigu, nommé Révallard.

Un soir que Révallard avait donné un mélodrame dans lequel on fait le bombardement d'une ville, la bourse d'un soleil alla frapper un spectateur placé à l'orchestre, mais qui heureusement ne fut pas blessé. Le lendemain, comme Révallard craignait que l'accident de la veille ne nuisît à la recette du jour, il fit mettre sur l'affiche en gros caractères :

« Les personnes qui, ce soir, nous honoreront de leur confiance, sont prévenues que le bombardement de la ville n'aura plus lieu qu'à l'arme blanche. »

Il y a sur cette naïveté un assez joli conte attribué à Brazier :

Dans un mélodrame nouveau,
Comme on bombardait une ville,
Une bourre très-incivile
Alla donner dans le chapeau
De madame de Sottenville,
Qui sur le champ se trouvant mal,

Hors de sa loge est emmenée ;
Et, dans le foyer promenade,
Revint bientôt du coup fatal.
Craignant qu'une semblable scène
Ne compromît ses intérêts,
Le directeur vint sur la scène,
Et par ces mots ramena enfin la paix :
« Messieurs, à dater de dimanche,
» Pour parer tout événement,
» Vous êtes prévenus que le bombardement
» Ne se fera qu'à l'arme blanche. »

Un autre jour, Révallard, voyant à la bibliothèque du roi l'armure de François I^{er}, demanda sous quel règne ce conquérant faisait ses exploits.

— Il faisait sous lui, répondit l'employé en souriant.

On raconte encore que Révallard, après avoir donné, dans une petite ville de province, plusieurs représentations qui n'avaient attiré personne, afficha ceci la veille de son départ :

« La troupe de M. Révallard, touchée de l'accueil empressé que les habitants viennent de lui faire, a l'honneur de les prévenir qu'au lieu de partir après-demain samedi, ainsi qu'il l'avait annoncé, lui et ses camarades quitteront la ville ce soir même, à six heures. »

Mais aujourd'hui il n'est plus question ni de Billion ni de Révallard. Celui-ci est mort, celui-là vient de quitter, après une campagne désastreuse, la direction de l'Ambigu, dont le sort est maintenant entre les mains de MM. Fischer et Beaugé. On dit les nouveaux directeurs remplis d'excellentes intentions. Peussent-ils parvenir à rendre au vieux Ambigu un peu de sa prospérité d'autrefois !

Dernières Nouvelles.

Versailles, 24 juillet.

L'Assemblée s'occupera de la première délibération sur les projets de loi relatifs aux pouvoirs publics, présentés par M. de Ventavon.

Il va se livrer une nouvelle bataille sur la question de savoir si les discussions de ces projets seront ou non ajournées.

Le centre gauche, toutes les gauches et les bonapartistes voteront contre l'ajournement.

C'est probablement le général Changarnier qui le proposera.

Si le gouvernement ne se rallie pas officiellement à cette proposition, il s'abstiendra et gardera la plus grande neutralité dans les débats.

En cas d'ajournement, le gouvernement appuierait la demande de prorogation, et ne serait point fâché de la prolonger le plus longtemps possible.

Le bruit avait couru que la commission des Trente avait eu un moment l'intention de retirer le rapport relatif au projet Ventavon.

En ce cas le gouvernement aurait demandé la discussion immédiate des trois points présentés hier par M. de Cisse à la tribune.

Une interpellation sur la politique générale est imminente.

La séance est ouverte à 2 heures 35. M. Batbie dépose le projet de loi électorale.

M. de Castellane prend la parole pour motiver sa proposition d'ajournement de la discussion du rapport Ventavon.

L'orateur essaie de parler au milieu d'un bruit indescriptible.

On écrit de Versailles :
On assure que le général Changarnier proposera aujourd'hui à l'Assemblée d'ajourner toutes les discussions constitutionnelles à la prochaine session.

L'idée de se proroger jusqu'au mois de décembre ou de janvier après le vote du budget et deux ou trois lois urgentes gagnent du terrain ; dans les cercles parlementaires, on croit à son adoption.

Pour les articles non signés : P. GODAR.

Vacances de 1874.

AVOIR UNE BONNE MONTRE et ne pas la payer,

C'EST TENTANT, surtout quand on y arrive par les voies honnêtes. L'une de ces voies et la plus sûre est celle que *Paris-Journal* ouvre à ses abonnés.

En effet, toute personne qui payera 16 fr. comptant et qui enverra trois bons de 16 fr. chacun payable au commencement de chacun des trois trimestres ultérieurs, recevra d'abord pendant une année un abonnement au *Paris-Journal*, puis une excellente

Montre à remontoir

Systemes Bréguet et Roskopf.

Ecrire 9, rue d'Aboukir, Paris.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Essai d'un pont en cordages construit devant la Malmaison; événements d'Espagne: la redoute Saint-Candide et le combat de Las Carreras, près de Bilbao; Tolosa, chef-lieu de la province de Guipuzcoa; monument élevé à Bilbao, à la mémoire des victimes de la guerre civile; Salon de 1874: *Charité*, tableau de M. Bouguereau; les curiosités du Jardin d'acclimatation: castors, oranges-

outangs, éléphant de Sumatra, poulain issu d'un cheval et d'une mule; le mont Sinai et l'île de Pharaon (deux gravures); un grand pardon en Bretagne. — Rébus, problème d'échecs.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'*Univers illustré* sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Ving-tsix ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,564.

M. et M^{me} Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement* complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; à M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers: Du BARNY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	69	40		Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	670			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	2 50	
4 1/2 % jouiss. mars.	89	20		Crédit Mobilier.	287	50	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	526	25	6 25
5 % jouissance 22 septembre.	75	50		Crédit foncier d'Autriche.	548	75	6 25	Société autrichienne, j. janv.	715		2 50
5 % Emprunt 1871.				Charentes, 400 fr. p. j. août.	335			OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98	40	65	Est, jouissance nov.	530		3 75	Orléans.	292		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218	50	3 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	892	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	290		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	445		1 25	Midi, jouissance juillet.	620			Est.	286	50	
— 1865, 4 % t. payé.	479	75	4 75	Nord, jouissance juillet.	1060		11 25	Nord.	302		
— 1869, 3 % t. payé.	306		1	Orléans, jouissance octobre.	857	50	2 50	Ouest.	287	50	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	273	25		Ouest, jouissance juillet, 65.	556	25		Midi.	289	50	
Banque de France, j. juillet.	3720		5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Deux-Charentes.	255		
Comptoir d'escompte, j. août.	560			Compagnie parisienne du Gaz.	750		7 50	Vendée.	248	75	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	450			Société Immobilière, j. janv.	21	25		Canal de Suez.	475		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265			C. gén. Transatlantique, j. juill.	236	25	5				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	855										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers, omnibus).
9 — 01 — — — soir.
1 — 31 — — — express.
4 — 12 — — — omnibus.
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 26.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit :

Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 2 août 1874, à midi.

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Temple, n° 12.

Mise à prix: 4,000 fr.

S'adresser audit notaire. (301)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

De suite, LA MAISON DE COMMERCE

De M. MENIER

Négociant-Distillateur A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉNN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^e CLOUARD, notaire. (314)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine, ANCIENNE MAISON LELIEVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{me} LELIEVRE, à Distré. (171)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges.

Joignant d'un côté M. Bizersy et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A VENDRE

Chez M. CARTIER, négociant en vins à Tours:

1 foudre de 110 hectolitres et sa pompe,

1 foudre de 22 hectolitres, 25 — 20 d°, 1 — 16 d°.

Et un appareil à distiller; Le tout en parfait état.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOURDON, chez M. Ackerman-Laurance, à Saint-Florent. (348)

Commune de Saint-Paul-du-Bois.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Paul-du-Bois prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, le dimanche 9 août 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1° 4,047 mètres courants de terrassements. 3,897 f. 53

2° 4,047 mètres courants d'empierrement. 8,414 10

3° Travaux d'art. 925 41

4° Somme à valoir pour travaux imprévus. 65 16

Total général. 13,300 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

COMMUNE DE LA BREILLE.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

A exécuter pour la clôture du cimetière de La Breille.

Le Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 16 août 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après: Murs de clôture et portes pour le cimetière, s'élevant, honoraires d'architecte compris, à la somme de 3,042 francs.

Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté. (350)

Commune de Bagneux.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Bagneux, Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire réglant les diverses formalités à remplir pour régulariser l'enquête ouverte par suite de la construction d'une digue de défense contre les inondations de la Loire et du Thouet, dans la traversée de la route nationale n° 158;

Vu l'article 9 dudit arrêté: A l'honneur d'informer MM. les propriétaires intéressés, dont les immeubles sont compris dans la zone de cette digue, sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de Bagneux:

Que le procès-verbal de répartitions, plans et pièces à l'appui, sont déposés à la Mairie de Bagneux et seront tenus à leur disposition, à dater du 26 juillet 1874 jusqu'au 26 août prochain.

En Mairie de Bagneux, le 23 juillet 1874.

Le Maire, EZÉCHIEL DEMAREST. (351)

UN CHAPEAU DE PAILLE, trouvé dans le Square, le 21 juillet, a été déposé au bureau de police, où le propriétaire pourra le réclamer.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après faillite.

Le lundi 27 juillet 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur au Mess de l'École de cavalerie, à Saumur, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier et les marchandises dépendant de la faillite de M. Lours, qui en était le propriétaire, à la requête de M. Maubert, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, édredons, armoire à glace, secrétaire, commodes, guéridons, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, pendules, flambeaux, objets d'étagères, draps, environ 100 douzaines de serviettes et 32 nappes en toile ouvrée, effets, quantité de tabliers, essuie-mains, etc., etc.; une très-bonne voiture à quatre roues, deux harnais, environ 3,000 bouteilles vides.

Six poignons de vin rouge, une barrique de vin blanc, plusieurs fûts de vins fins: Sauterne, Alicante, Frontignan, vermouth et autres; Grande quantité de vins en bouteilles: Champagne, champagnisé, Château-Margaux, Médoc, l'Hermitage, Chambertin, Champigny, Bourgueil et autres;

Fine-champagne, armagnac, cognac, kirsch, bitter, curaçao, ras-pail et autres liqueurs en fûts et en bouteilles; grande quantité de boîtes de conserves, etc., etc.

ORDRE ET CONDITIONS DE LA VENTE:

Lundi, vente des vins et liqueurs. Pour en faciliter la vente, les droits de circulation seront à la charge de la faillite. Mardi et jours suivants, vente du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MAISON A LOUER

Présentement. S'adresser à la Retraite. (215)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HUBLOT

MENUISIER.

Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

CHARPIGNON se charge de servir dans les repas et noces, à la ville et à la campagne; de froter et entretenir les parquets. S'adresser à l'angle des rues du Temple et Pavée, n° 2, à Saumur.

Engrais PHILLOXÈRE bre. s. g. d. g. contre le Puceron Méd. d'or. Cet engrais a l'avantage de fumer mieux que n'importe quelle fumure et de préserver la vigne des atteintes de l'insecte. Succès garanti. 28 fr. les 100 kilos à Paris.

GUANO EUROPÉEN pour blés, orges, avoines, betteraves et prairies. Envoi de prospectus sur demandes. S'adresser à M. P.-E. LAMY, chimiste, 41, boulevard Sébastopol, Paris. (352)

ON DEMANDE des représentants; appointements et remises. Ecrire avec timbre pour réponse.

JE GARANTIS La destruction complète des Puceron Méd. d'or, sans toucher à aucun meuble, J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c. en timbres. S'adresser à M. J.-B. MOYNIER négociant à Toulon (Nord). Toute adresse. Envoi de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE Trajet direct par les Chemins de fer de la Vendée. Saumur, imprimerie P. GODET.